

Statut 3.**Site patrimonial cité de l'Église-de-Saint-Jean-Baptiste**

Véritable cœur de l'ancien Village Saint-Jean-Baptiste, ce secteur a été constitué site du patrimoine en 1990 par la Ville de Montréal, en vertu de la *Loi sur les biens culturels*. Il est devenu site patrimonial cité lors de l'entrée en vigueur de la *Loi sur le patrimoine culturel en 2012*. Il regroupe 28 immeubles, dont l'église Saint-Jean-Baptiste située sur la rue Rachel. Il est à noter que quatre immeubles sont également des témoins architecturaux significatifs (TAS), comme indiqué ci-après.

Liste des immeubles:

Rue Drolet

4177-4179
4209
4213
4215-4219
4221

Avenue Henri-Julien

4154-4156
4158
4164
4168
4237-4243

Avenue Laval

4203 et 251-255, rue Rachel Est

Rue Rachel Est

252-262
257
266-276
267 et 4220-4242, avenue Henri-Julien (TAS)
278-282
309 et 4200-4240, rue Drolet (TAS)
310 (TAS)
355
357-361
360-370
363-367

Rue Saint-Denis

4172-4176
4178-4182
4184-4190 (TAS)
4200-4210 et 381, rue Rachel Est
4208-4218
4218-4230



LÉGENDE

- PARC
- LIMITE DU SITE PATRIMONIAL CITÉ

Cette carte est fournie à titre indicatif seulement et n'a aucune valeur légale.